DÉPARTEMENT DES LANDES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS & DES LOISIRS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Mont-de-Marsan, le 10 Février 1977

LE PRÉFET DES LANDES

à

Monsieur le Président
du Foyer des Jeunes et
d'Education Populaire.

40350 POUILLON

Monsieur le Président,

Au cours de sa dernière session, le Conseil Général a été appelé à se prononcer sur la demande de subvention que vous aviez déposée en faveur de votre association.

J'ai l'honneur de vous informer que l'Assemblée Départementale, compte tenu des lourdes charges que le budget du département des Landes doit supporter en divers domaines, n'a pas cru pouvoir réserver une suite favorable à cette requête.

Je vous en exprime mes regrets, et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Jacques GÉRARD